

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 novembre 2019 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 4 novembre 2019

PRESENTS : Didier Bonneaud, Garnero P, Becquart B, Licini B, Ormiere R, Louche J, Alibert N,

ABSENTS : Avec procuration AVISSE F – MAUGER E –

Sans procuration : Hautot L, Thibon G, Combin M

SECRETAIRE DE SEANCE : GARNERO P

Monsieur Le maire décide de retirer la question 18 de l'ordre du jour pour une raison de convention déjà existante avec une autre association pour la même tarification

VOTE Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 1 DEVIS CURAGE FOSSES

Monsieur le maire dépose sur le bureau les devis concernant le curage de certains fossés de la commune. Après avoir délibéré

- le conseil décide confier les travaux de curage de 3 fossés à l'entreprise TP DAUMAS pour un montant total HT de 4 290.00 €

VOTE Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 2 LOYER LOCAL COMMUNAL ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une convention de mise à disposition d'une partie d'un bâtiment communal a été signée le 2 janvier 2019 avec Madame MALARTRE Marie pour y exercer la profession de thérapeute du corps. Cette convention a été consentie et acceptée pour une durée de 12 mois à titre gracieux.

Nous arrivons en fin de cette période, et par avoir contacté l'intéressée, il convient de fixer un montant mensuel de loyer.

Après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit : fixe le loyer à : 100 €

VOTE Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°3 DEMANDE SUBVENTION RENOVATION COURT DE TENNIS

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de rénovation du court de tennis. Il s'agit de transformer le court inutilisable à ce jour en une plateforme multisport. La mairie va porter le projet et doit solliciter des demandes de financement. Après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire
Le conseil municipal décide

- de demander une aide financière après des organismes suivants :
 - FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN
 - FONDS REGIONAL D'INTERVENTION
 - DIRECTION REGIONALE JEUNESSE ET SPORT COHESION SOCIALE
 - DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRE RURAUX PROGRAMME
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

VOTE Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 DESIGNATION REFERENT PROJET PORT DE PLAISANCE

Madame GARNERO Patricia, 1^{ère} adjointe s'est rendue à différentes réunions concernant l'agencement d'un port de plaisance sur la commune. Le projet est très attrayant pour le territoire. Dans un premier temps, une étude de faisabilité doit être réalisée ce qui nous permettra de savoir si l'opération est viable.

Pour suivre cette opération nous devons désigner un référent

Monsieur le Maire propose de désigner Madame GARNERO Patricia comme référent auprès des différents organismes qui devront être consultés par la suite.

Le conseil décide : désigne Madame GARNERO Patricia référente du projet « port de plaisance »

VOTE Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 PRESCRIPTION REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de réviser le PLU. Il soumet au Conseil Municipal les principales justifications qui motivent la révision et précise les principaux objectifs qui seront poursuivis : il est nécessaire de réfléchir à un nouveau projet équilibré, entre des mesures de développement de l'urbanisation, de création nécessaire de logements pour faire face aux besoins d'une part et des mesures de protection d'autre part, qu'il s'agisse de la structure des paysages, de l'organisation historique du territoire ou de ses composantes agricoles et naturelles. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal, de réfléchir sur les orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable la révision du P.L.U. aurait un intérêt important pour une bonne gestion du développement communal et du développement durable, notamment au regard des objectifs poursuivis et des principales motivations exposés par le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'approuver et de définir expressément et sans réserves les objectifs de la révision du PLU tels qu'énoncés ci-avant.
- De prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-1 et suivants et R 153-1 et suivants.
- De fixer les modalités de concertation prévues aux articles L 103-2 à L 103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

VOTE : Nb de voix Pour 9 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 AMENAGEMENT VOIRIE (DEVANT LE PTIT RESTO)

Lancement du Projet d'aménagement devant le P'tit resto

Le conseil décide : désigne Bruno Licini référent du projet d'aménagement.

VOTE : Nb de voix Pour 9 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTES DEPENSES
Régularisation compte 23

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2156	011 - 041	Matériel spécifique d'exploitation	359 906.33
21	2156	011-041	Matériel spécifique d'exploitation	15 507.41

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	011-041	constructions	359 906.33
20	203	011-041	Frais études, recherches développement	15 507.41

BUDGET COMMUNE : REGULAISATION DIVERS COMPTES

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
014	7419		Reversement sur d.g.f. au titre de la franchi...	990,00
012	6413		PERSONNEL NON TITULAIRE	8 000,00
012	6411		PERSONNEL TITULAIRE	7 565,00
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-16 555,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 555,00

COMPTES DEPENSES

21	2113	12	Terrains aménagés autres que voirie	-7 000,00
21	2135	12	Installations générales, agencements, aménagement...	-8 000,00
20	2031	19	Frais d'études	-4 655,00
16	1641	OPFI	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRE DE LA ZONE EURO	3 100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification

VOTE : Nb de voix Pour 9 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8 SUBVENTION « LES BARAGNAS »

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'association « Les Baragnas » organise « Le Raid de Noel » le 14 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose de verser une participation financière de 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de : verser la somme de 150 € à l'association « Les Baragnas » pris sur le budget Fêtes et cérémonies.

VOTE : Nb de voix Pour 9 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 9 PARTICIPATION ORGANISATION MARCHÉ DE NOEL

Cette année il a été décidé d'organiser un Marché de Noel. Il est organisé par la Mairie et aura lieu le 15 décembre 2019. Pour mener à bien cette manifestation il convient de déterminer un budget.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 1500 € pour l'organisation de la journée.

Après en avoir discuté le conseil municipal décide d'allouer la somme de 1 500 € pris sur le budget communal compte Fêtes et cérémonies.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 10 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS CLUB

Le tennis club ayant participé à une fête du village, nous avons décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais occasionnés à cet effet.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 135 €

Après en avoir discuté le conseil municipal décide d'allouer la somme de 135 € pris sur le budget communal compte Subventions communales

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 11 IMPLANTATION STATION DE POMPAGE SUR TERRAIN COMMUNAL (ASA IT3C)

Suite à la création de l'association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation du terroir des 3 châteaux il convient d'implanter sa station de pompage d'environ 250 à 300 m² et son ou ses puits, de prélèvements sur une partie des parcelles AD 622 et 621. Un bail emphytéotique sera mis en place entre la commune et l'ASA IT3C.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis et après en avoir délibéré Donnent leur accord pour l'implantation de leur structure sur les parcelles communales citées plus haut.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 12 DEMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis quant à la demande de déplacement des locaux de la bibliothèque.

Après en avoir discuté le conseil propose le déménagement de la bibliothèque à la maison Drouot la salle du haut et non en bas (trop d'association). Si elles le souhaitent.

VOTE : Nb de voix Pour : 8 Nb de voix contre : 1 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 13 DELEGATION DE SIGNATURE TRANSFERT AEP – ASSAINISSEMENT A L'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Dans le cadre du transfert des biens des réseaux d'eau et d'assainissement communaux à l'agglomération du Gard rhodanien, il convient de déléguer monsieur le Maire pour procéder à la signature de tous les documents se rapportant à ce transfert.

Après délibération : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif relatif à ce transfert notamment les procès-verbaux de transferts d'actifs et de passif de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales vers les comptes de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 14 CONTRAT APPRENTISSAGE CAP PETITE ENFANCE

Le CNFPT a mis en place des formations de métiers territoriaux sous forme d'apprentissage. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Monsieur le Maire explique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal au chapitre 012 article

Le conseil municipal décide le recours au contrat d'apprentissage et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif notamment les contrats et les conventions conclues avec le centre de formation.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec
- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 15 DEVIS ILLUMINATION DE NOEL

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le devis de la société INEO relatif aux illuminations de Noël. Le montant de la prestation s'élève à : 8 348.27 € HT.

Après délibération le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 16 AVANT PROJET WIFI ESPACE PUBLIC

Dans le cadre de sa politique numérique, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien souhaite déployer un système Wi-Fi territorial offrant un accès à internet gratuit sur l'espace public, permettant ainsi aux usagers résidents, visiteurs, touristes etc. de profiter d'une connectivité à internet. Suite à une visite de techniciens sur la commune, un avant-projet détaillé « wifi territorial espace public » a été élaboré.

Après avoir connaissance de l'avant-projet le conseil municipal décide :

-

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 17 SIGNATURE CONVENTION DEPISTAGE CANCER DU COL DE L'UTERUS

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu, du centre hospitalier de Bagnols sur Cèze et plus précisément du service gynécologie obstétrique, la possibilité de mettre en place une campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus.

Il s'agit de mettre à disposition une salle communale afin d'organiser une journée de sensibilisation. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition une salle la Maison Drouot
Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 18 CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Cette question a été retirée de l'ordre du jour en début de séance

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

La séance est levée à 9h35

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE
Didier BONNEAUD

[Handwritten signatures of municipal councilors]
A
CIBL
Po
Garnelle
Garnelle

